

Un enfant wallon est-il toujours égal à un enfant flamand ?

Quel sera le montant des allocations familiales, désormais régionalisées, au sud du pays ? En Wallonie, le ministre Prévot (CDH) a fait savoir qu'elles n'atteindraient pas les 160 euros fixés par la Flandre.

« La question de l'égalité va plus loin que 20 euros par mois »

Simon Ghiotto

Titulaire d'un master en économie avec spécialisation en politique économique de l'Université de Gand doublé d'un master en économie spécialisé en économie de développement et économie internationale, de l'Université de Namur et l'UCL, Simon Ghiotto travaille sur la politique familiale au sein du think thank Itinera, dont il est l'un des meilleurs spécialistes en Belgique. Il a notamment publié récemment « L'Etat de la famille. Qui s'occupe de nos enfants ? » (Lannoo Campus / Itinera, 2016).

Pour Simon Ghiotto, on ne peut réduire la question de l'égalité entre enfants à celle des allocations.

Cela pose-t-il problème que le montant des allocations familiales diffère d'une Région à l'autre ?

Le slogan dit : « un enfant n'est plus égal à un enfant ». Mais on peut se demander si c'était le cas avant la régionalisation. Un enfant wallon sur cinq grandit dans un ménage où aucun des parents ne travaille. A Bruxelles, c'est un sur quatre. En Flandre, un sur quatorze. Que les montants diffèrent entre Régions n'est pas étonnant : la composition socio-économique de la population varie fortement d'une à l'autre, tandis que la

dotation reçue ne reflète pas cette différence. De grandes différences existent également au sein d'une même Région.

Réduire l'égalité entre enfants au montant de l'allocation est donc une erreur... D'autres dispositifs entrent en ligne de compte en matière de politique familiale.

La question de l'égalité va beaucoup plus loin que 20 euros de plus ou de moins par mois. L'allocation familiale est très importante pour les familles en situation de précarité. Elle représente 20 % des revenus du ménage. Mais elle ne constitue pas une solution à long-terme pour lutter contre la précarité, ni pour les enfants, ni pour les parents.

Comme on dit : « Mieux vaut prévenir que guérir ». Il faut travailler à la base pour éviter la précarité. Les allocations familiales doivent être vues comme un levier financier dans l'ensemble d'une politique familiale accessible, avec de l'accueil disponible, un marché du travail qui permet l'équilibre entre vie privée et professionnelle...

Qu'est-ce qui caractérise la politique familiale belge ?

On peut y inclure les allocations, l'accueil des enfants, les congés parentaux, les services pour les familles. En Belgique, les débats sont focalisés sur les allocations et les budgets et sont cloisonnés entre les différentes compétences qui ont trait à la politique familiale. Les compétences et budgets sont « pilarisés » et les acteurs

sont très spécialisés. Il faut développer une véritable politique intégrée. La Wallonie a fait un grand pas en avant avec la création de l'Agence pour une vie de qualité (Aviaq) qui intègre à la fois des compétences fédérales, régionales et communautaires.

Est-il dès lors intéressant d'avoir régionalisé les allocations ?
Cela dépend du point de vue que l'on adopte. Dans le cadre de l'Etat-providence, elles étaient à la base un outil de sécurisation, une assurance. Si on les considère comme un complément au salaire ou une indemnité de coût d'enfant, alors la régionalisation résulte d'une vision purement

communautaire. Mais d'un autre côté, si les allocations font partie d'une vraie politique familiale liée à une politique d'éducation adaptée aux réalités socio-économiques et démographiques régionales, alors la régionalisation réunit dans une seule main les différents leviers de cette politique pour la première fois depuis longtemps. En ce sens, elle crée une certaine dynamique de par la nécessité de traduire les structures fédérales au niveau régional, et a apporté la volonté de parler d'une réforme plus large que celle des allocations.

Les moyens qu'a reçus la Wallonie sont-ils suffisants ?

Tout dépend de ce qu'on veut en faire. Pour éliminer la pauvreté, ils ne le sont évidemment pas. Mais pour établir une réelle

politique familiale, ils le sont, car ils s'ajoutent aux autres leviers qui étaient déjà entre les mains des Régions. En termes de gestion, il est donc possible de faire des synergies. Et sur le long

terme, une politique familiale intégrée ne doit pas être vue uniquement comme un coût mais comme un investissement plus cohérent, plus rentable. Cela veut dire : un enfant qui a une

meilleure qualité de vie, qui peut se développer, qui évite le décrochage scolaire et peut faire des études supérieures ou s'intégrer sur le marché du travail. ■

Propos recueillis par
CORENTIN DI PRIMA

« L'allocation de base doit être la même pour tous les enfants »

Delphine Chabbert

Secrétaire politique de la Ligue des familles, Delphine Chabbert y était auparavant directrice des études et de l'action politique. Sociologue de profession, elle est Française et a fait un doctorat en anthropologie en France. Delphine Chabbert est entrée à la Ligue en 2009 après avoir travaillé sur les politiques européennes de lutte contre les discriminations et l'égalité des chances.

La Ligue des familles insiste pour que l'allocation de base reste universelle avec supplément possible en fonction de la situation familiale.

Les allocations familiales doivent-elles être les mêmes pour tous ?

Oui et non. Oui, parce qu'il est important de conserver une allocation familiale pour tous les enfants. Aujourd'hui, il y a des montants différents en fonction du rang (1^{er}, 2^e, 3^e, etc.), mais tous ceux du même rang bénéficient de la même allocation. Le système va évoluer puisque c'est la conséquence de la 6^e réforme de l'Etat. Nous n'y étions pas favorables. La discussion actuelle porte sur ce que va faire chaque région. Dans ce cadre, nous plaçons pour que l'allocation soit la même pour tous les enfants sans distinction de rang. Ce système était le résultat d'une politique nataliste du siècle dernier et n'a plus de sens au-

jourd'hui. L'allocation familiale est un soutien à la parentalité et un outil de lutte contre la pauvreté.

Et le non, pourquoi ?

Parce que nous estimons qu'il faut un système de suppléments à cette allocation de base pour ceux qui en ont le plus besoin. Cela peut se faire en fonction des revenus des parents. Les enquêtes internationales montrent que l'allocation familiale est la prestation la plus efficace en matière de lutte contre la pauvreté des enfants. C'est plus efficace que des aides sociales. La dernière enquête de Famifed (l'administration qui gère les allocations au niveau fédéral) en la matière montre clairement que les familles utilisent très bien leurs allocations.

C'est-à-dire ?

Qu'elles les utilisent pour répondre aux besoins primaires de l'enfant : le nourrir, le soigner, l'habiller, etc. L'enquête montre aussi que très peu de familles épargnent ces allocations. Par contre, elles servent aussi à payer des choses qu'elles ne devraient pas payer, comme l'école, qui est censée être gratuite. C'est le signe d'une très mauvaise gestion des ressources collectives.

Mais il risque d'y avoir une différence entre les régions puisque la Flandre a déjà fait des choix...

Elle a annoncé son modèle et le montant de 160 euros comme allocation de base. Elle a supprimé tous les suppléments d'âge et prévu un supplément social en fonction du nombre d'enfants et des revenus des parents. Côté francophone, on entend dire aujourd'hui que les enfants wallons auront moins que les

flamands. Rien ne permet d'affirmer ça aujourd'hui, c'est de la surenchère politique !

Pourquoi ?

Parce que demain, la Wallonie ou Bruxelles ont tout à fait les moyens d'opter pour une allocation de base à 160 euros. Par contre, il n'y aura peut-être pas de supplément... Ce sont des choix politiques, mais il est faux d'affirmer qu'un enfant wallon touchera moins qu'un enfant flamand. Et ce d'autant plus que le nouveau système n'entrera en vigueur qu'en 2020. La seule différence, c'est que la Flandre a opté pour un système qui coûtera 10 % de plus. Elle en a les moyens, les autres peut-être pas.

Quelle est la position de la Ligue des familles ?

A budget constant, nous avons fait des calculs et arrivons à une allocation de base de 150 euros. Les germanophones sont à 151 euros et un autre modèle. Les situations sont différentes en fonction des régions, mais le droit de l'enfant devrait nous unir justement. Mais bon, c'est comme ça. Pour les paiements, côté wallon, il n'y aura plus que 14 caisses privées et une caisse publique qui doit encore être créée. Ça, c'est une bonne chose.

La bonne solution alors ?

Que, collectivement, une région ou une communauté redistribue ses ressources pour que les adultes qui ont des enfants puissent les élever correctement. C'est de la solidarité collective pour garantir le renouvellement des générations. ■

Propos recueillis par
PHILIPPE DE BOECK